https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF10385



14ème legislature

Question N°: 103859	De M. Philippe Naillet (Socialiste, écologiste et républicain - Réunion)				Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication Ministère attrib				Ministère attributaire	> Culture
Rubrique >arts et spectacles		Tête d'analyse >intermittents		Analyse > statut. perspectives.	
Question publiée au JO le : 18/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le statut d'intermittent du spectacle. La notion « d'intermittent du spectacle » est diverse et regroupe plus de 250 000 travailleurs en France : des artistes aux techniciens, en passant par les ouvriers techniciens du spectacle. Ils sont les porteurs de l'émulation culturelle française. Toutefois, il souligne que leurs conditions de travail sont souvent précaires, devant justifier d'au moins 507 heures pour l'ouverture des droits à l'indemnisation. Des heures parfois travaillées et non comptabilisées, par exemple lors d'un déplacement pour une représentation scénique. Alors que plusieurs programmes présidentiels aspirent à supprimer la spécificité du statut des intermittents du spectacle, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a pris des mesures pour construire un cadre sécurisé pour ces travailleurs, afin de combattre la précarité du statut d'intermittent.